

**Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale 2020**

Le samedi 21 novembre 2020 à 20h00, les membres adhérents de l'association « **Le droit de guérir** » se sont réunis via l'outil de vidéo-conférence Zoom, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activités 2019
- Rapport financier 2019
- Programme d'activités 2020
- Budget prévisionnel 2020
- Élection des membres du Conseil d'Administration

« Petit rappel : Si et Seulement Si, vous êtes adhérent de l'association, vous avez la possibilité de voter pour chacun des points que nous allons aborder et ceux depuis hier soir. Vous avez normalement reçu un mail à ce sujet-là. Pensez bien à aller vérifier dans vos spam ou dans vos courriers indésirables. A la fin de chaque point que nous allons aborder, nous marquerons une pause de 2 minutes pour finaliser votre vote et de 2 minutes pour comptabiliser les votes. Ensuite, nous donnerons le résultat des votes. »

Les membres présents désignent Matthias LACOSTE en qualité de président de séance.

1- Rapport moral 2019

Le rapport moral est lu par le Président :

« 2019 aura été une année exceptionnelle pour notre association. Nous avons reçu un soutien très important de notre communauté et nos bénévoles se sont énormément investis pour soutenir et informer la population dans la plus grande transparence.

Lors de cette année nous avons organisé des rencontres de terrain à travers des conférences, des lives avec différents intervenants. Que ce soit du côté du nombre d'adhérent ou de nos followers sur les réseaux nous continuons de progresser.

Je tiens donc à tous vous remercier. C'est nous et c'est vous tous qui construisons. Le droit de guérir. Sans votre soutien et vos actions, notre association ne pourrait pas continuer.

Le début de l'année a été marqué par un procès auquel j'ai dû faire face, reconnu coupable d'avoir traité la Présidente de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française Madame France Roblot de monstre, je tenais à ce que cela ressorte dans ce rapport.

N'oublions pas les noms et les visages de ceux qui laissent encore aujourd'hui les malades de Lyme chronique sans solution.

Après ce procès à Poitiers, nous avons organisé et/ou participé à des événements dans la France entière. Et même si quelques portes parfois se ferment nous arrivons toujours à trouver des portes ouvertes et à collaborer avec des personnes ou des organisations qui partagent les mêmes valeurs que nous.



C'est ainsi que j'ai participé, en tant que citoyen, avec de nombreux bénévoles du droit de guérir à la création d'Ensemble Contre Lyme et à l'organisation de la manifestation du 3 juillet.

L'action qui aura marquée cette année-là, aura été celle de l'Etablissement Français du Sang. Nous avons été largement critiqué par les associations membres de la Fédération Française des maladies Vectorielles à tiques qui s'étaient publiquement engouffrées dans la brèche d'un communiqué sanglant. Nous avons aussi fait réagir le Directeur Général de la Santé dans un post sur LinkedIn.

Ces organisations et les gens qui les composent auront eu la surprise de découvrir que grâce à notre volonté d'éclaircir les choses et de ne jamais baisser les bras, la justice a reconnu l'état de nécessité, que nous avons été relaxés et que la jurisprudence vieille de 150 ans a été transformée.

Quand la division règne dans un groupe, il est de notre devoir de lire entre les lignes. Pour moi, le vers est dans la pomme et c'est le seul responsable de cette situation.

Les malades doivent être les seuls à décider pour leur santé. Ce bien est trop précieux pour que nous le remettions entre les mains de quelques-uns.

La fin de l'année a été marquée par l'arrivée du Covid 19 et la révélation à chaque citoyen que notre système de santé est corrompu et que nous ne pouvons rien en attendre.

La peur, la perte de repères puis la division marquent les changements à venir. Il est important plus que jamais de rester soudé, de se créer un réseau de solidarité local, de continuer à mobiliser nos forces et surtout de rester ouvert et tolérant.

Dernièrement vous avez pu découvrir que le Professeur Christian Perronne avait été écarté de la Fédération Française des Maladies Vectorielles à tiques. Pour rappel, nous avons alerté à plusieurs reprises sur les dérives de cette organisation notamment dans des articles que vous pourrez retrouver sur notre blog.

Beaucoup de médecins ont quitté cette organisation et tentent aujourd'hui de recréer une structure. Mais pouvons-nous avoir encore confiance ?

Je crois qu'il faut continuer, même si nos détracteurs sont nombreux et que les attaques se multiplient, parallèlement, nous devons construire de notre côté les solutions que nous souhaitons obtenir aujourd'hui et demain.

Elles auront le sens que nous y mettrons. Des bénévoles l'ont très bien compris et heureusement, ils sont dans notre association.

Étant investi dans le droit de guérir depuis 2016, je constate que les moyens dont nous avons besoins augmentent de mois en mois. Nous avons besoin de bénévoles, de salariés et de moyens financiers pour poursuivre notre engagement dans les mois à venir.

Dans cette période difficile pour tout le monde, j'appelle donc chacun d'entre vous à l'union et à la mobilisation pour Le droit de guérir. »

Le rapport moral est soumis aux votes des adhérents. Il est approuvé par 98.5 % des votants, il est donc adopté.

2- Rapport d'activités 2019

Le Président lit le Rapport d'activités 2019 et en précise certains points clés : lien avec les adhérents, la participation et la création d'événements locaux et nationaux, les vidéos et les actions, la création de nouveaux services de l'association, l'animation de conférence, la relance de la boutique, la réalisation de live avec des professionnels de santé, et enfin l'information et la prévention.

Le Rapport d'activités 2019 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé à 99.1 % , le rapport d'activités 2019 est donc adopté à l'unanimité.

3- Rapport financier 2019

Le président présente le Rapport financier 2019.

Pour le rapport financier de la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, nous avons eu :

- 25 189,38 € de recettes, correspondant à des dons
- 432,62 € de recettes, correspondant à des remises

- 24 840,4 € de dépenses, réparties en 9 catégories dont la part la plus importante est relative aux frais de mission, nombreux en 2019 (15 966,81 €). Les missions comprennent tous les lives réalisés, les participations à des événements (déplacements, conférences, actions, émissions tv, manifestations).

Le rapport financier 2019 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé par 99 % des votants, il est donc adopté.

4- Programme d'activités 2020

Le président lit le programme d'activités 2020 et en précise certains points clés :

*« Pour cette année et comme pour l'année dernière, l'Association "**Le droit de guérir**" s'engage à poursuivre ses objectifs d'informations et de soutien de la population notamment grâce à une quarantaine de personnes qui oeuvreront bénévolement et quotidiennement. Nous envisageons l'implantation de représentants dans un maximum de régions pour développer notre capacité d'action et pour favoriser les liens de proximité. Dans ce programme d'activité, nous allons aborder le lien avec les adhérents, ensuite la participation et la création d'événements, mais aussi le développement de nos services, le développement de partenariats, puis nous parlerons des vidéos et des actions, et enfin de l'information et de la prévention. ».*

Le programme d'activités 2020 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé par 100 % des votants, il est donc adopté.

5- Budget prévisionnel 2020

Budget prévisionnel 2020, équilibré à un peu plus de 30.000 €.

- Dépenses : 8 catégories de dépenses prévues.
- Les recettes: 3 catégories de recette prévues.
 - Dons à hauteur d'un peu plus de 25.000 €
 - Vente de marchandises pour 3500 €
 - Produits d'activités annexes* pour 1500 €

Le Budget prévisionnel 2020 est soumis aux votes des adhérents. Le budget prévisionnel 2020 est approuvé par 96.2 % des votants, il est donc adopté.

6- Élection membres du Conseil d'Administration

Nous avons reçu la candidature de Romain LEGLAND, Marina Teixeira, Régis RECHARD, Marine GUILLANEUF pour faire partie du conseil d'administration de l'association.

L'Élection des membres du Conseil d'Administration est soumis aux votes des adhérents.

L'Élection est approuvé : 97.5 % des votants pour Romain LEGLAND.

L'Élection est approuvé : 95.9 % des votants pour Marina TEIXEIRA.

L'Élection est approuvé : 95.1 % des votants pour Régis RECHARD.

L'Élection est approuvé : 97.5 % des votants pour Marine GUILLANEUF.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale étant écoulé, la séance est levée à 21h00.

Matthias LACOSTE, président de l'association Le droit de guérir

